



Contrat de professionnalisation et licenciement économique

Par **contratpro**, le **13/03/2015** à **10:28**

Bonjour a tous, rnD'abord merci de me lire, j'espère que vous pourrez m'apporter des réponses ou au moins m'éclairer sur comment résoudre ma situation urgente. rnJ'ai 27 ans, je suis en alternance en master 2, mon contrat de professionnalisation était signé pour une période de 01/10/2014 au 30/09/2015. rnAu cours de février mon entreprise a déposé le bilan et un liquidateur judiciaire a été nommé. rnAucun salarié ne peut travailler ni être en préavis depuis car l'entreprise est totalement clause. rnJ'ai prévenu mon école qui me dit d'attendre que mon courrier de licenciement arrive mais... En attendant je n'ai pas de paye (dernière paye date de fin janvier), je ne peux pas rechercher un autre travail car je suis toujours salariée. Et mon école me dit qu'il faudra de toute façon que je prenne ma formation en charge car rien n'avait été payé. Total TTC 5000e - facture opca environ 3500e = 1500e de reliquat. rnDc 1500e a payer de ma poche et peut être plus car l'opca n'a pas encore sa part. rnNiveau financier j'ai cru comprendre que je percevrais tous mes salaires prévus jusqu'à fin septembre 2015. rnCe qui m'embête c'est vis à vis de l'école et dc de l'obtention du diplôme. rnJe ne pourrais pas payer le reliquat de ma formation, et je ne vois pas pourquoi ça serait a moi de payer! L'école ne peut-elle pas annuler le paiement et me garder ? Puis je trouver une autre entreprise sachant qu'il reste environ 180heures de formation ? rnMais j'ai peur que l'école me vire si je ne paye pas... Je ne sais pas quels sont précisément mes droits (et devoirs) ? rnMerci pour aide précise et précieuse :) sur ma situation